



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
Objets pouvant être dispensés d'enquête publique (Art. 72d. RATC)

AVIS D'ENQUETE

Référence communale / STI : STG12/24

Données géographiques

1. Lieu-dit et/ou adresse (*) : Chemin des Terraux 2-4 - 1188 Saint-Georges

2. Coordonnées géographiques (*) : 2 509 . 389 / 1 151 . 401

3. No de Parcelle(s) (*) : 505

4. No ECA : 101497785-0/2 (426)

5. Note au recensement architectural : _____

6. **Acteurs** Propriétaire (*) Promettant acquéreur Bénéficiaire d'un droit distinct et permanent

Nom, prénom, raison sociale : Marti Estate SA

Adresse : Chemin des Terraux 2 Tél. : ___ / 022.368.13.21

No postal : 1188 Localité : St-George Fax : ___ / _____

Propriétaire (*) Promettant acquéreur Bénéficiaire d'un droit distinct et permanent

Nom, prénom, raison sociale : _____

Adresse : _____ Tél. : ___ / _____

No postal : _____ Localité : _____ Fax : ___ / _____

7. **Auteurs des plans** (*) (Une personne physique selon art. 72 lettre e RATC) Architecte Ingénieur

Nom, prénom, raison sociale : VED - Vuilleumier Energie Dessin Sàrl - Mme Laurence S. Vuilleumier

Adresse : Rte des Avouillons 10 Tél. : 022 / 362.02.59

No postal : 1196 Localité : Gland Fax : ___ / _____

8. **Nature principale des travaux** (*) - Une seule coche possible

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Adjonction | <input type="checkbox"/> Agrandissement | <input type="checkbox"/> Changement / Nouvelle destination des locaux |
| <input type="checkbox"/> Construction nouvelle | <input type="checkbox"/> Démolition partielle | <input type="checkbox"/> Démolition totale |
| <input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie | <input type="checkbox"/> Rénovation totale | <input checked="" type="checkbox"/> Transformation |

9. **Description de l'ouvrage** (*) : Isolation de la toiture et pose de panneaux solaires PV

10. **Demande de dérogation** (à quel article avec mention du motif et de la base légale d'octroi) : _____

Estimation des travaux : Fr. 120'000

Signatures : Propriétaire(s) [Signature] Auteur des plans [Signature]

L'information publique de 10 jours est ouverte du 28 juin au 8 juillet 2024

(*) Donnée obligatoire



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Objets pouvant être dispensés d'enquête publique (art. 72d RATC)

Composition du dossier (en 2 exemplaires)

1. Formulaire de demande de permis de construire dûment remplis et signé
2. Plan de situation dressé par un géomètre ou un extrait cadastral avec report du projet coté et à l'échelle (y.c. distances aux limites) accompagné d'une copie du feuillet du registre foncier (recto uniquement – SVP extraits / copies de moins de 5 ans)
3. Coupes et élévations cotées du projet
4. Signatures des propriétaires et de l'auteur des plans sur tous les documents
5. Signatures sur tous les plans des propriétaires voisins pour accord ou par courrier séparé.

Cheminement du dossier

1. Réception du dossier en 2 exemplaires à la commune
2. Etude par la municipalité pour accord. Si incomplet ou ne respectant pas le règlement des constructions retour aux demandeurs.
3. Si le dossier est complet, préparation du pour affichage au pilier public.
4. Affichage au pilier public pendant 10 jours
5. Aucune opposition, la municipalité délivre le permis de construire après paiement des émoluments.
6. Si opposition, la municipalité procède à l'écoute des opposants et des constructeurs
7. En cas d'accord et de levée d'opposition, la municipalité délivre le permis de construire après paiement des émoluments.
8. Si aucun accord n'est possible, les constructeurs doivent suivre la procédure COMPLETE de mise à l'enquête.

Ces permis sont ajoutés à la liste des constructions de l'année en cours et peuvent faire l'objet d'un contrôle lors de visite semestrielle de la commune.